

**Compte-rendu du Conseil d'Administration de l'Aract Centre  
du 20 mars 2015**

Les Administrateurs se sont réunis le 20 mars 2015 au Fongecif Centre à OLIVET sur convocation du Président, à l'effet d'examiner l'ordre du jour suivant :

- Adoption du PV du précédent CA
- Arrêté des comptes de l'exercice 2014
- Convocation de l'Assemblée Générale
- Point sur fonctionnement de l'Aract Centre
- Questions diverses

Sont présents ou représentés :

**Administrateurs titulaires :**

Monsieur BIDEF	CFDT
Monsieur BRAUD	UPA
Monsieur COUTON	MEDEF
Monsieur DAVIET	CGPME
Madame GHERISSI	MEDEF représentée par M. COUTON
Monsieur LALEUF	CFE-CGC
Monsieur MICHEL-ANGLAREX	CGT
Monsieur PELE	FO
Monsieur OUDIANE	MEDEF

**Administrateurs suppléants :**

Monsieur DOUCHET	CFTC
------------------	------

**Absents excusés :**

Madame BARD	CGPME
Monsieur HODIMONT	MEDEF
Monsieur JARRY	FO
Monsieur MEYNENT	MEDEF
Madame PAC	CFDT
Madame PETIT	MEDEF
Monsieur PERON	CGT
Monsieur ROSSIGNOL	CFTC
Monsieur SINGLAS	CFE-CGC
Monsieur TOMASI	UPA

Assistent également à la réunion :

Madame DELORME	Assistante de l'Aract Centre
Madame DIAZ	Expert Comptable Grant Thornton

La moitié au moins des membres disposant du droit de vote dans chacun des collèges étant présente ou représentée, le Conseil peut donc valablement délibérer.

Le Président propose de procéder à l'adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 03 mars 2015.

Le Vice-Président souhaite apporter 2 modifications (page 2) à savoir :

« aucune partie n'ayant fait valoir ses droits de rétractation prévus par la loi, *l'accord de chacune est réputé définitivement acquis.* »

« Au regard des délais de recrutement ~~et des finances de l'Association~~, les Présidents..... »

Aucune autre remarque et/ou suggestion n'étant émises, le procès-verbal est adopté à l'unanimité sous réserve des modifications apportées en séance.

Le Président transmet ensuite la parole à Madame DIAZ pour présentation du projet de bilan de l'exercice comptable 2014.


L'exercice comptable 2014 présente un déficit 15 115 € alors que le budget actualisé au 30 juin 2014 mentionnait un excédent de 9 612 €. Cette variation s'explique principalement par des produits décalés dans le temps, par exemple :

- la convention « compétences mode d'emploi » dont la réalisation initialement prévue en totalité sur 2014 (60 000 € contre 20 769 € réalisés) couvre maintenant les 4 premiers mois de 2015,
- des prestations auprès d'entreprises elles aussi décalées partiellement sur 2015,
- une formation sur « pénibilité » qui n'a pas eu lieu faute de participants (-14 400 €).

Au niveau des charges, les principales évolutions entre le bilan 2014 et le bilan 2013 concernent les postes :

- achats d'études : 52 315,60 € contre 10 046,40 €. Sont imputées sur ce compte les études « Compétences mode d'emploi » et « Conciliation des temps dans le secteur de la propriété » toutes les deux financées intégralement par des conventions spécifiques.
- Déplacements Administrateurs : augmentation en lien avec le nombre de réunions (Conseils ou autres manifestations).
- Réception : baisse significative en 2014 car l'Aract Centre avait financé en 2013 l'événement exceptionnel organisé pour les journées ARF et Réseau Anact.
- Affranchissements : augmentation en lien avec le déploiement de l'outil GPS (achat d'enveloppes timbrées pour l'envoi des questionnaires).
- Taxe sur les salaires : 10 555,00 € contre 23 252,00 € (avantage accordé aux Associations en lien avec la répercussion du crédit d'impôts alloués aux entreprises)
- Augmentation des salaires et charges en lien avec le recrutement du CDD.
- Dotation engagement retraite : + 7 626,00 € dus à la révision du taux.

Monsieur DAVIET relève qu'il aurait été préférable de porter le solde du livret bleu au maximum possible plutôt que de laisser l'argent « dormir » sur les comptes courants.

cc 

En ce qui concerne le compte de résultat ventilé au 31 décembre 2014, il faut noter que le projet n° 1403 (interventions-accompagnements prévention des risques psychosociaux) affiche un excédent à hauteur de 22 972 €. Léger déficit sur le projet n° 1418 de -1 643 € (performance et QVT - GPS). Le déficit relatif au projet « 1413 (GPEC et T) de 4 751 € est dû à de la TVA payée non prise en compte dans le projet financier initial. Une demande de prise en charge via un financement supplémentaire est en cours d'étude.

Madame DIAZ confirme que l'Association ne sera pas assujettie à l'impôt sur les sociétés.

Plusieurs Administrateurs regrettent de ne pas avoir eu le temps de prendre connaissance de ce document avant la réunion de ce jour.

Le Président rappelle qu'il s'agit d'un projet. Le document officiel sera présenté lors de l'Assemblée Générale. Il propose aux Administrateurs de faire part de leurs demandes de renseignements, de précisions au secrétariat de l'Aract Centre sous un délai de 15 jours. Pour l'an prochain, le projet de bilan sera adressé préalablement à chaque administrateur par mail.

Le Président propose de procéder à l'arrêté des comptes.

Les comptes de l'exercice 2014 sont arrêtés tels que présentés. Le Président propose ensuite de convoquer l'Assemblée Générale. Au regard des agendas, elle aura lieu le 24 avril 2014 à 14 H 00 et sera suivie d'un Conseil d'Administration.

Au nom du Conseil d'Administration, le Président remercie Madame DIAZ pour la qualité de sa présentation.

Monsieur BRAUD souligne que l'Etat oriente de plus en plus son action vers les TPE. Il aimerait connaître les actions que développe l'Aract vis à vis de ces entreprises.

Lors des rencontres avec les financeurs, la Direccte et le Conseil Régional affichent clairement leur appui aux entreprises de moins de 250 salariés. L'Aract sait répondre aux demandes et sollicitations des PME. En revanche, les structures de moins de 10 salariés sont plus difficilement accessibles. Ceci n'est pas forcément dû à un déficit de notoriété, l'Aract Centre est connue.

Le point sur le fonctionnement de l'Aract est maintenant abordé.

En préambule, le Président précise que ce point sera scindé en deux : le premier portera sur la manière dont les affaires sont traitées actuellement sans Directeur à la tête de la structure et le deuxième sur les modalités d'embauche du successeur.

Aujourd'hui (et d'ailleurs depuis un certain temps) l'équipe agit en grande autonomie et fonctionne bien. Tout le monde suit le programme voté par le Conseil d'Administration et accepté par les financeurs. L'action menée avec le consultant continue de se dérouler et convient bien à l'équipe. La partie coaching prévue pour le Directeur est mise en réserve de façon à ce que le consultant expose au nouveau Directeur ce qui a été fait et comment il doit s'inscrire dedans.

En ce qui concerne le recrutement, le Président confirme qu'il y a effectivement une candidature en interne. Cette dernière sera étudiée au même titre que les autres.



Alors que la procédure de recrutement semblait être assez classique dans la forme, le Vice-Président fait part de divergences entre l'Aract et l'Anact. Le Directeur de l'Aract étant également Délégué Régional de l'Anact, Jean-Paul PEULET a énoncé, lors de sa venue pour le Comité d'Orientation, son souhait d'être associé à l'ensemble des phases de recrutement (rédaction de l'annonce, tri des CV, entretiens avec les candidats, ...). Les Présidents lui ont alors fait une contre-proposition dont Jean-Paul PEULET n'a pas tenu compte et ce dernier a confirmé à nouveau par mail sa volonté initiale.

A la suite du dernier échange téléphonique dont le Vice-Président regrette la tonalité désagréable, les Présidents ont décidé d'adresser à Jean-Paul PEULET un courrier de proposition à vocation consensuelle indiquant la procédure qu'ils souhaitaient retenir.

Afin que cet état des lieux soit partagé par le Conseil d'Administration, le Vice-Président donne lecture du projet de courrier à l'attention de Jean-Paul PEULET.

Après information de l'état de la procédure de recrutement et des difficultés rencontrées, le Conseil d'Administration de l'Aract Centre approuve à l'unanimité la position du Président et du Vice-Président ; approbation qui sera mentionnée dans le courrier adressé à Jean-Paul PEULET.

Pour clore le sujet du recrutement, les Présidents confirment que le remplacement devrait être effectif en septembre, voire octobre.

Les questions diverses sont ensuite abordées.

- la manifestation « Compétences mode d'emploi » avec la restitution des travaux menés par les consultants aura lieu le 09 avril 2015 après midi. Les Administrateurs sont tous conviés. L'invitation leur sera à nouveau adressée par mail.
- Dans le cadre de la Semaine pour la Qualité de Vie au travail, Isabelle FREUNDLIEB (Chargée de Mission de l'Aract Centre) propose d'organiser un « petit déjeuner discutant des partenaires sociaux » Voir document joint. Le Président souhaite connaître la position des Administrateurs sur cette proposition. Le Conseil d'Administration est d'accord sur l'organisation de cet événement et le fait de relayer cette manifestation auprès de leur organisation respective ; cette rencontre leur étant dédiée.

Rappel du calendrier des réunions statutaires 2015 : le Conseil d'Administration se réunira au Fongecif les :

- 24 avril 2015 à 14 H 00 (Assemblée Générale suivie d'un Conseil d'Administration)
- 22 juin 2015 à 13 H 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 H 00.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le Vice-président.



Semaine de la Qualité de vie au travail 2015  
**PETIT DEJ DISCUTANT DES PARTENAIRES SOCIAUX**  
*Espaces de Discussion : parlons du travail pour le transformer*

**Pourquoi les espaces de discussion ?**

Les partenaires sociaux préconisent de mettre en place des démarches facilitant l'expression des salariés dans le cadre de l'ANI du 19 juin 2013.

Sur le terrain, ce n'est pas une demande des entreprises mais c'est une préconisation lors de nos interventions à la conduite de changement, de RPS, de refonte managériale.....

**Les espaces de discussion, selon le réseau ANACT/ARACT**

Il s'agit d'espaces collectifs qui permettent une discussion centrée sur l'expérience de travail et ses enjeux, les règles de métier, le sens de l'activité, les ressources, les contraintes etc.

Cette discussion, dont le vecteur principal est la parole, se déroule suivant un cadre et des règles co-construites avec les parties prenantes.

Ce sont des espaces inscrits dans l'organisation du travail qui visent à produire des propositions d'amélioration ou des décisions concrètes sur la façon de travailler.

**Constat du réseau Anact/Aract :**

- Une insuffisance de discussion sur le travail dans les organisations actuelles pour différentes raisons : transformation du travail et des organisations, évolution du management, individualisation, dégradation des relations sociales... => des effets sur la santé (RPS, TMS...) et sur la performance (engagement, qualité, innovation...)
- Un besoin de régulation, de prise en compte du travail et de ceux qui le réalisent, de prise en compte de l'évolution des métiers
- Un espace de travail comme un moyen (mais pas une fin en soi !) pour mieux réguler collectivement l'activité, résoudre des problèmes ponctuels, favoriser la concertation
- Ce n'est pas une fin en soi, c'est une des modalités pour déployer la QVT.

**Organisation**

les espaces de discussion autour du travail peuvent favoriser les regards croisés des partenaires sociaux .

- 
- ✓ à partir d'exemples d'entreprises ayant expérimenté des actions sur cette thématique,
  - ✓ des chercheurs régionaux,.....
  - ✓ les partenaires sociaux

Un petit nombre de personnes, des points de vue variés, un dispositif de travail pour favoriser les échanges et faire émerger les enseignements.

CC 